



EYZAHUT

en Drôme provençale

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CANTON DIEULEVALE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Arrondissement de NYONS

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Commune d'EYZAHUT

Publié le

ID : 026-212601314-20240409-2024_04_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 avril 2024
Convocation en date du 28 mars 2024

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Membres présents à la séance : M. Aubert, G. Bernard, C. Bochaton, J. Chabanas, J. Holz, A. Ramousse, MC Rey, F. Simian

Absents : M. Brezzo, S. Giliotti, C. Poncet

Président de séance : F. Simian.

Secrétaire de séance : G. Bernard

Délibération 2024-04-02

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2023

L'an deux mil vingt-quatre le 9 avril à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques HOLZ désigné Président de séance pour le vote de cette délibération.

VU le CGCT et notamment l'article L1612-12 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent et après le retrait de Madame la Maire,

Le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2023

	Fonctionnement			Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Exercice 2023	215 498,60 €	383 202,93 €		182 763,49 €	455 913,07 €
Résultats exercice 2023		167 704,33 €		a	273 149,58€
Report 2022		106 872,87 €	b	83 830,20 €	
Résultat cumulé définitif 2023		274 577,20€		a-b	189 319,38 €
Restes à réaliser			c	264 619,18€	
Résultat à affecter		274 577,20 €			
Besoin en financement			a-b-c	75 299,80 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

Arrête les résultats définitifs de compte administratif tel que résumé ci-dessus et approuve ce compte.

Acte rendu exécutoire par la maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

La Maire,
Fabienne SIMIAN

